



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques  
de l'uvarium de MOISSAC (Tarn-et-Garonne)**

**Le Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,  
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,  
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 15 octobre 2019,  
VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'uvarium de Moissac présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture et de ses décors peints réalisés par Edouard Domergue-Lagarde, et parce qu'il constitue l'unique vestige du passé de station uvale de Moissac et le dernier témoin en France de la vogue des cures uvales au début du XX<sup>e</sup> siècle

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est inscrit en totalité au titre des monuments historiques l'uvarium de MOISSAC (Tarn-et-Garonne) – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – situé 20 avenue de l'uvarium (domaine public non cadastré), à l'exclusion des pergolas et du mur de clôture, appartenant à la commune de MOISSAC (n° SIREN 218 201 127) par acte antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** – Le présent arrêté sera notifié au maire propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 28 JAN. 2020

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

Département :  
TARN ET GARONNE

Commune :  
MOISSAC

Section : DH  
Feuille : 000 DH 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 03/10/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

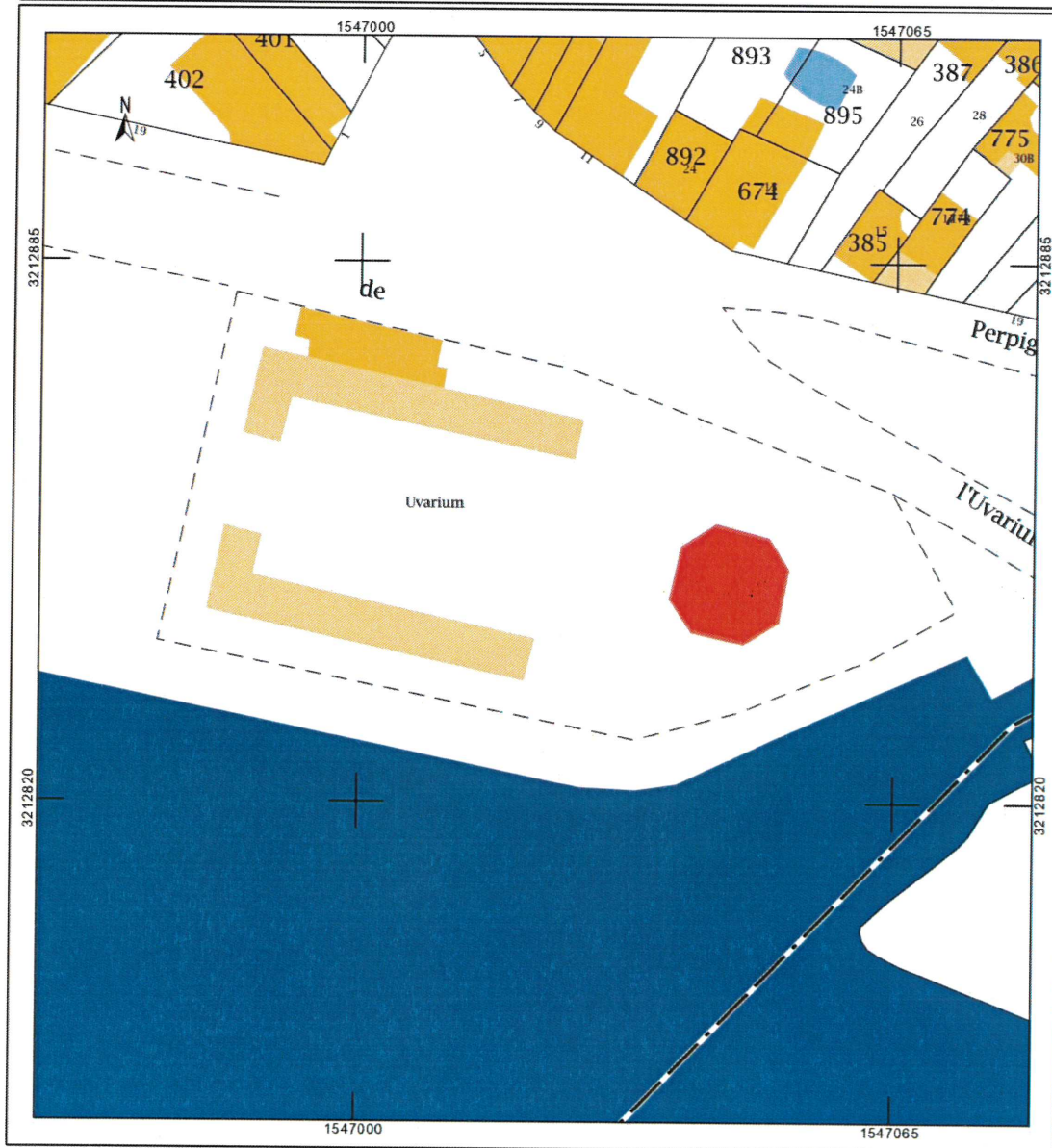
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Plan annexé à l'arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
de l'Uvarium de MOISSAC (Tarn-et-Garonne)

 Parties inscrites

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
MONTAUBAN  
436 rue Edouard Forestié BP 630 82017  
82017 MONTAUBAN  
tél. 05 63 21 57 77 - fax 05 63 21 57 02  
ptgc.820<;montauban@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr



Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

28 JAN, 2020